



Instruction n°  
DGS /CORRUSS/SP1/PP2/DGOS/PF2/RH1/2017/196 du  
9 juin 2017 relative à la mise en œuvre de dispositifs  
spécifiques de gestion des vaccins adultes contre  
l'hépatite B disponibles en France pendant la période de  
pénurie.

Paris le 5 juillet 2017

**Information destinée aux étudiants et élèves entrants en formation:**

Madame, monsieur

La vaccination contre l'hépatite B est obligatoire pour les étudiants avant le départ en stage. Or le vaccin connaît actuellement de fortes tensions d'approvisionnement et un plan a été élaboré par le ministère de la santé afin de permettre la vaccination de tous.

**Aussi, si vous n'êtes pas encore vacciné, vous devez, à partir du 10 juillet, vous procurer les doses de vaccins auprès de la pharmacie à usage intérieur**

**Située au CHSA Sainte Anne : 1 rue Cabanis, 75014 Paris**

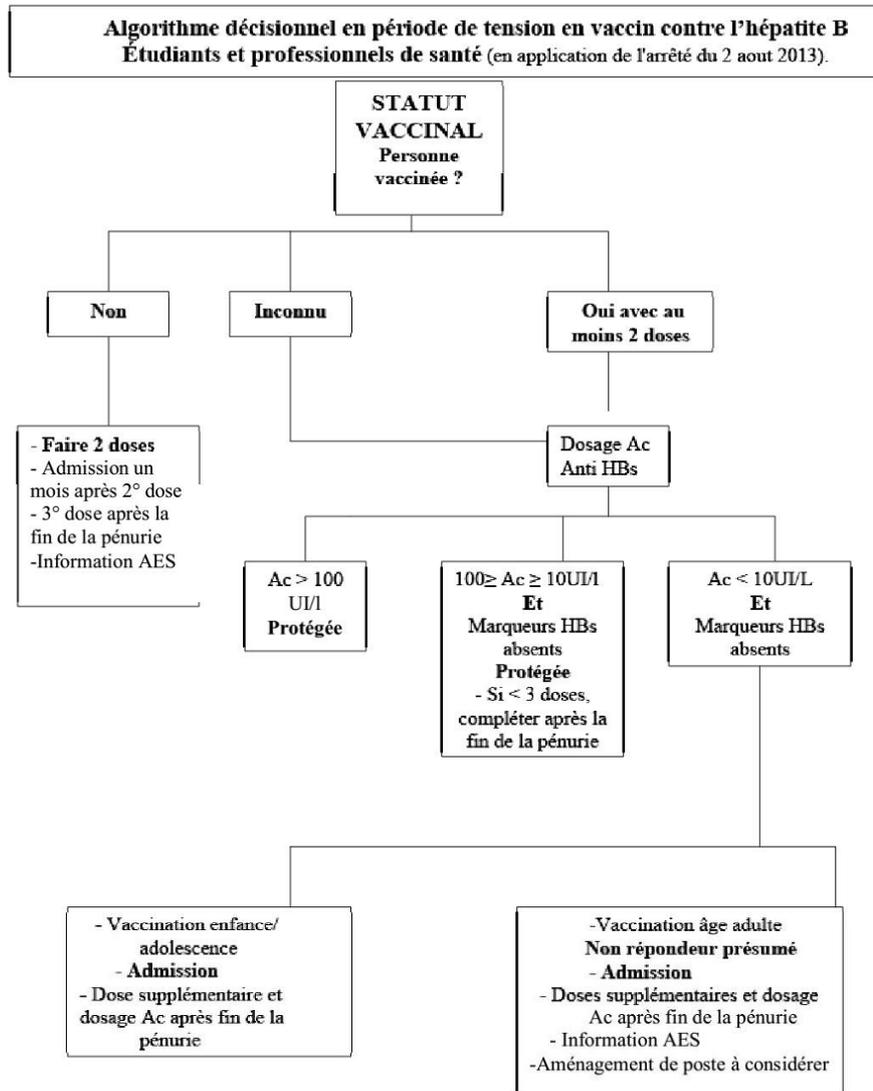
**01 45 65 84 93**

**Téléphoner avant de vous déplacer pour vérifier le stock disponible**

**en vous présentant muni du présent courrier, de l'attestation d'inscription en formation et d'une prescription unique de votre médecin traitant pour deux doses de vaccin contre l'hépatite B dès le mois de juillet**: en effet, la couverture vaccinale prévoit deux injections de vaccin ENGERIX B 20 microgrammes/1 ml<sup>®</sup> à un mois d'intervalle, la deuxième au plus tard un mois avant le début du premier stage.

L'administration des vaccins sera réalisée par votre médecin traitant, exceptionnellement, s'il y a lieu, par le service de santé au travail de votre lieu de stage.

Pour compléter l'information de votre médecin, ci-dessous l'algorithme préconisé par le Haut Conseil de la Santé Publique



Haut Conseil de la santé publique  
14 avenue Duquesne  
75350 Paris 07 SP  
[www.hcsp.fr](http://www.hcsp.fr)